REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET Nº 71/68 du 8/3/71

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE Ier : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur MOUNEA Gérard, Adjoint Technique des T.P. (Chef Subdivision) à OUESSO
Monsieur FESQUET André, Technicien dans l'Usine d'Huile à OUESSO
Monsieur SEMI François, Secrétaire Principal d'Administration à OUESSO
Monsieur AMBIME Jean-Claude, Secrétaire d'Administration à OUESSO
Monsieur SACLIER Jean-Guy, Directeur Exploitant Forestier et Scierie à OUESSO.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 Mars 1971

CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-